

DIV1D
Division du personnel

Dossier suivi par
Fabienne DESHAYES

Tél.
02 96 75 90 31

Ce.div1d22
@ac-rennes.fr

Centre Héméra
Direction académique
8 bis, rue des
Champs de Pies
BP 2369
22023 Saint-Brieuc
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale
Monsieur le directeur de l'E.S.P.E.
Responsable du site de SAINT-BRIEUC

Mesdames et Messieurs les principaux de collèges

Madame la directrice de l'EREA de TADEN

Mesdames et Messieurs les directeurs,
instituteurs et professeurs des écoles,
des écoles maternelles, élémentaires et primaires

Saint-Brieuc, le 5 janvier 2016

Objet : Formation de préparation au diplôme d'Etat de psychologie scolaire (DEPS) – Année scolaire 2016-2017

Réf. : décret n°89-684 du 18 septembre 1989 portant création du DEPS et arrêté du 16 janvier 1991 relatif au DEPS

Une formation de préparation au DEPS est prévue durant l'année scolaire 2016-2017.

Les enseignants affectés dans le département des Côtes d'Armor doivent faire acte de candidature pour le centre de formation de l'Université de Paris 5 – UFR de psychologie, Centre universitaire de Boulogne (71 avenue E. Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt).

Tout autre souhait d'affectation est soumis à l'accord de la directrice académique.

Conditions à remplir
Fonctionnaire titulaire enseignant du 1er degré
3 années d'enseignement en classe
Licence de psychologie : obtention du diplôme avant l'entrée dans le cycle de formation

Dossier de candidature
Lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae
Copie de la licence de psychologie ou attestation d'inscription au cursus
Etat des services

Calendrier
Vendredi 29 janvier 2016
Date limite d'envoi du dossier de candidature à l'IEN de la circonscription

Il est rappelé aux candidats qu'ils s'engagent, après réussite à l'examen, à exercer les fonctions de psychologue scolaire pendant trois années consécutives dans le département dont ils dépendent lors de leur entrée en formation.

1- Admission à la formation

La liste des candidats admis à suivre le cycle de formation conduisant au DEPS sera arrêtée, après avis de la CAPN, à la fin du 3^e trimestre de l'année scolaire en cours.

Pour le recteur et par délégation,
la directrice académique des services de l'Éducation nationale
directrice des services départementaux de l'Éducation nationale
des Côtes d'Armor



Brigitte KIEFFER